



Mot de la présidente

Ça fait trop longtemps que la Gamine ne vous a pas informé. Je pense qu'il est inutile d'en expliquer les raisons. Oui, nos vies sont chamboulées. Oui, nous travaillons dans un contexte sans précédent et chacune fait de son mieux. Encore une fois, je vous en remercie chaleureusement. Je souhaite que la COVID vous ait épargné et vous épargne dans vos vies personnelles.

Récemment, vous avez beaucoup été sollicités par l'entremise de vos déléguées syndicales. En effet, il se passe énormément de choses qui méritent votre attention et votre implication. Je souhaite que cette publication réponde à vos questionnements, alors passons dès maintenant aux informations que la Gamine veut vous transmettre.

COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons mis en œuvre plusieurs mécanismes pour vous tenir informées des développements notamment une ligne COVID et une soirée d'information. Depuis le départ de Pierre Lalande, Geneviève Lapointe, vice-présidente à la santé et sécurité au travail, prend entièrement la relève des dossiers de santé et sécurité. D'ailleurs, elle demande aux déléguées de l'informer de **chaque écloson** afin de répertorier les cas. Elle rappelle également à chaque travailleuse qui a besoin de renseignements concernant la rémunération, en cas de contamination, le retrait du travail dû à la COVID, ou autres situations en lien avec la santé et sécurité, de la contacter. S'il vous plaît, veuillez d'abord privilégier le courriel. Voici ses coordonnées :

genevivelapointe@stcpeml-csn.ca

514-522-8696 au poste 221

De plus, nos représentantes de la FSSS et du comité de négociation sectoriel sont toujours en alerte et sont en lien avec le gouvernement et les organismes concernés pour leur transmettre nos préoccupations et inquiétudes afin d'obtenir des réponses et des directives claires.

Réforme de la CNESST

La dernière réforme majeure a eu lieu en 1985. Récemment, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, a déposé son projet de loi n° 59 (PL59) modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. Après analyse, le projet de loi propose des modifications qui comportent de nombreux reculs qui pourraient être imposés aux travailleuses et accidentés ou malades au Québec.

Voici quelques points qui nous concernent particulièrement; le droit au retrait préventif de la femme enceinte est menacé, l'abolition de la présomption d'invalidité des travailleuses âgées de 60 et plus au moment d'un accident de travail, l'affaiblissement du rôle du médecin traitant, l'abolition de la réadaptation physique dans le but d'éliminer ou atténuer l'incapacité physique de la travailleuse. Selon le projet, les « améliorations » prévues au régime de prévention seront financées par des coupures aux droits des victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles.

Soyez assurées que la FSSS ainsi que la CSN feront conjointement les représentations nécessaires afin d'éviter ces reculs importants prévus à ce projet de loi.

Négociation nationale (suivi)

Depuis l'été dernier, il y a eu quelques rencontres entre le comité de négociation et la partie patronale, entre autres, pour le partage des clauses à travers les différents paliers de négociation. De notre côté, nous avons tenu diverses instances régionales et locales pour obtenir vos mandats nationaux. Le protocole des matières étant maintenant réglé, le dépôt de nos demandes nationales pourra avoir lieu, espérons-le, dans les prochaines semaines. Le ministère et les associations patronales tardent à répondre à la partie syndicale quant au calendrier de rencontres proposé.

Négociation régionale (suivi)

En septembre 2020, nous avons tenu un conseil syndical durant lequel deux membres ont été élues pour faire partie du comité de négociation. Félicitations à **Sophie Deschenaux, du CPE Parminou**, et **Joannie Germain, du CPE Jardin Charmant**, pour leur nomination! Elles se joindront à Nathalie Fontaine, vice-présidente à la négociation, à Tania Valdez, trésorière, et à Sylvie Pinard, conseillère FSSS et porte-parole à la table de négociation.

En ce qui a trait au dépôt de nos demandes, les parties se sont rencontrées le 28 janvier dernier afin d'effectuer leurs dépôts respectifs. Nous prendrons le temps nécessaire afin d'analyser leur dépôt et nous vous reviendrons.

Formation à la mobilisation

Qui dit négociation, dit mobilisation! Carolina Cerpa, vice-présidente à la mobilisation, prépare une formation à cet effet. Le comité de mobilisation national est déjà actif et a besoin de savoir qui viendra en support à la déléguée pour partager l'information, distribuer le matériel et préparer éventuellement les actions de visibilité. Malgré la pandémie, nous avons impérativement besoin de votre implication. Il en va de l'amélioration de nos conditions de travail!

Équité salariale

Selon la Loi, l'employeur a l'obligation d'effectuer un exercice de maintien de l'équité salariale aux 5 ans. Pour faire cet exercice, l'employeur doit, entre autres, compiler l'ensemble des catégories d'emploi (éducatrices, responsables en alimentation, éducatrices spécialisées, préposées, etc.) présentes dans le CPE, de même que l'ensemble des événements (création/abolition de poste, création d'un titre d'emploi, fusion, négociation de convention, augmentation salariale, etc.) ayant eu cours dans votre CPE dans les 5 dernières années.

Dans le cadre de cet exercice, il doit vous consulter, pour ensuite procéder au 1er et au 2^e affichage. Entre chacune de ces étapes, les travailleuses sont en droit de poser des questions, faire des commentaires/observations et signifier les informations manquantes à l'employeur et celui-ci doit préciser quelles modifications ont été apportées ou non sur l'affichage subséquent. Tout au long de ce processus, les documents (consultation, 1^{er} et 2^e affichage) doivent être affichés dans un endroit visible et facilement accessible aux travailleuses. Dans le cas contraire, il doit transmettre tout document d'information relative à l'équité à l'ensemble des travailleuses. Compte tenu des impacts que cet exercice pourrait avoir sur vos salaires, et afin de s'assurer de la conformité de celui-ci, le syndicat doit avoir l'ensemble des informations. C'est pourquoi les déléguées reçoivent des courriels de la part de Camille et des appels de membres de l'exécutif afin d'obtenir des informations nécessaires. Encore une fois, votre aide nous est très précieuse!

Vie syndicale

Nadine Joseph, vice-présidente à la vie syndicale, vous rappelle que même en contexte de pandémie, elle demeure disponible pour vous parler, échanger ou répondre à vos questions. Bien qu'elle ne puisse vous rencontrer en présentiel dans vos CPE, elle vous invite à la contacter par téléphone ou encore pour une visite virtuelle au moment qui vous convient. Voici ses coordonnées :

nadinejoseph@stcpeml-csn.ca

514-522 8697 au poste 223.

Mes salutations solidaires,

Carole Leroux
Présidente STCPFML-CSN

